

travail récent (1), que les biens de l'abbaye du Relec contenaient « une pièce d'Oultrellé », c'est-à-dire des domaines situés, par rapport au Relec, au-delà de l'Elez. Ces domaines s'étendaient sur Gouézec, Châteauneuf, Pleyben, Loqueffret, Collorec, Saint-Rivoal (et aussi sur le Moënnec et sur Tréoffret, en Brasparts). Les terres de l'abbaye avaient une très grande extension dans le *Toul* de Saint-Rivoal. Non seulement le bourg en faisait partie, et le moulin était abbatial (arrêt du Parlement du 12 décembre 1685) ; mais les villages de Kernévez ou Ville-Neuve, de Linguez, de Roquinarç'h, de Pen-ar-Goarinic, de Ty-Béron et de Bodenna, c'est-à-dire *tous* les centres de peuplement situés à l'Est, dépendaient de l'abbaye (2). En revanche, la juridiction du Relec ne s'étendait pas sur les villages situés à l'Ouest et au Sud, de Lann-ar-Marroi à Stumenven. Mais d'autres terres d'église étaient situées de ce côté là, et, comme pour les terres du Relec, leur centre de juridiction n'était point à Brasparts. Un aveu du 12 mars 1685 porte que les villages de Bodingar et de Glujeau Bras (ce dernier est aujourd'hui en Lopérec), sont tenus en fief sous la commanderie de l'Ordre de Malte à la Feuillée (3). D'autre part, l'« aveu et dénombrement » des terres de l'abbaye de Daoulas, du 9 juillet 1699, que nous avons déjà étudié (4), indique que les terres de l'abbaye s'étendaient jusqu'au *Roc'h-ar-Bleiz*, en montagne d'Arrée. En 1904, nous n'avions pu retrouver le *Roc'h-ar-Bleiz* ; et nous avons été très étonnés d'apprendre, le 16 avril 1903, qu'il existait un *Roc'h-ar-Bleiz* au Nord-Est de Bodenna. Nous n'osons pas affirmer que ce soit celui dont parle l'aveu de 1699 ; mais la chose n'est pas impossible.

Cette extension des biens d'Eglise a été suivie de ses ré-

---

(1) H. BOURDE DE LA ROGERIE, *Analyse d'un compte de l'abbaye du Relec* (4542-4546) (Soc. Arch. du Finist. 1904).

(2) Arch. Finist. H. 93. G. 514.

(3) Arch. Finist. H. 93.

(4) C. VALLAUX, *La Basse Bretagne*, p. 89.